



République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
CASSAGNAS - COMMUNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 NOVEMBRE 2025

- Président : Jean WILKIN
- Secrétaire de la séance : Edith MALLET

Présents : Jean WILKIN, Edith MALLET, Bernard DANIELLI, Sylvie TINEL, Françoise LACOMBE, Cédric PLANTIER

Représentés : Véronique BOYER représentée par Cédric PLANTIER, Lydie HERISSON représentée par Edith MALLET, Françoise LE BOULCH - ZARSKYJ représentée par Sylvie TINEL

Absents e: Patrick SORRENTINO, Joël SCHIRMER

Ordre du jour :

- 1.Participation au financement de la protection sociale complémentaire prévoyance des agents dans le cadre de l'accord collectif local avec le CDG48
2. Décision Modificative (DM) pour l'intégration dans l'actif de la Commune des biens vacants et sans maîtres
3. Vente d'un ancien bien vacant à Monsieur Claudy VIER
4. Approbation des nouveaux statuts du SDEE
5. Participation des charges de fonctionnement des écoles publiques de FLORAC TROP RIVIERES pour l'année 2025-2026
6. Questions diverses.

Délibérations du conseil :

1.Participation au financement de la protection sociale complémentaire prévoyance des agents dans le cadre de l'accord collectif local avec le CDG48

A l'unanimité le Conseil a décidé :

- d'adopter l'accord collectif local du 30 avril 2025 instituant un régime complémentaire obligatoire de prévoyance au bénéfice des agents des collectivités territoriales du département de Lozère.
- d'adhérer à la convention de participation relative au risque « Prévoyance » proposée par le groupement d'assurances DIOT-SIAGI-MALAKOFF HUMANIS
- de fixer le montant de la participation de la Commune à 50% de la cotisation de l'offre choisie par l'agent.

2. Vente d'un ancien bien vacant à Monsieur Claudy VIER

A l'unanimité, le Conseil a donné son accord à la cession au profit de Monsieur Claudy VIER pour la somme de 1.500 euros outre les frais d'acte, des parcelles cadastrées section D numéro 455, 860 et

861 incorporées au domaine privé de la Commune selon délibération numéro 2025-019 en date du 5 juin 2025.

3. Approbation des nouveaux statuts du SDEE

A l'unanimité, le Conseil a approuvé le projet de modification des statuts du SDEE qui implique :

- la suppression de l'article 2-4 relatif à la Station du Bleymard Mont-Lozère, les biens de cette structure ayant été cédés au Département.
- l'actualisation de la liste des Communes et EPCI membres en application des réformes législatives et réglementaires intervenues.

4. Participation au fonctionnement de l'école publique

A l'unanimité le Conseil a donné son accord pour participer aux charges de fonctionnement de l'école publique de Florac Trois Rivières pour l'année scolaire 2025-2026.

Trois enfants étant inscrits, le montant de la contribution de la Commune est fixé à la somme de 3.780 euros soit 1.260 euros par enfant.

Cette dépense sera inscrite au budget 2026.

5. Informations diverses

Le traditionnel repas de Noël nous réunira le 14 décembre 2025 au restaurant Le Raïol

Le Comité des Fêtes convie les enfants de la Commune autour de l'Arbre de Noël dans la salle polyvalente Robert Louis STEVENSON le 13 décembre à 15h.

Au programme : Atelier de décoration de Noël, goûter et venue du Père Noël.

Jean WILKIN
Président de séance



Edith MALLET
Secrétaire de séance